



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/371/Corr.1
27 février 2003

FRANÇAIS
Original: FRANÇAIS et ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers
(Quatre-vingt-seizième session, 7-10 octobre 2002)

**CORRIGENDUM AU RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS ROUTIERS
SUR SA QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SESSION**

i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)

Le paragraphe 42 du rapport TRANS/SC.1/371 doit se lire comme suit :

« 42. Le représentant du Conseil des bureaux a informé le Groupe de travail des derniers faits et développements relatifs au système de la carte internationale d'assurance automobile, tels qu'exposés dans le rapport du Président (TRANS/SC.1/2002/10), dont un résumé figure à l'annexe III du présent rapport. Il a notamment donné des précisions sur l'évolution de la situation en Biélorussie, en Moldavie et en Lituanie. Il a également fait part de ses discussions avec la Mission d'Administration intérimaire des Nations-Unies du Kosovo (MINUK). Le Groupe de travail a aussi pris note de la liste mise à jour des accords inter-bureaux, décrivant la dernière position en ce qui concerne la participation au système de la carte verte (document informel n° 3) ».